



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

VILLE DE PETIT-CANAL

*Extrait du Procès-Verbal des délibérations
Conseil municipal du 22 MARS 2024*

N° de la délibération : BM/NA/2024/03-03-25

FESTIVAL « ERITAJ MEMOIRE VIVANTE AN NOU »

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 19

Absents : 6

Délégations : 4

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 22 mars à 19 heures et 05 minutes, le conseil municipal de la ville de Petit-Canal s'est réuni à la salle des délibérations en mairie, après la convocation légale, sous la présidence de Monsieur Blaise MORNAL, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site de la ville et affiché le dix-huit mars.

Etaient présents (19) : M. Blaise MORNAL, Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, M. Modvène MAGEN-TERRASSE, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. Laurent CHERALDINI, Mme Marielle PLUMASSEAU, M. Rénalt SIOUMANDAN, Mme Ornella KINDEUR, M. Moïse ATAM-KASSIGADOU, Mme Josette JERPAN, M. Didier MOUROUVIN, Mme Séverine NOYON ép. VALIER, M. Rony VERSIN, Mme Astrid HAMLET, M. Rémi SINGARIN-SOLE, M. Hubert HUTIN, M. Daniel JORDAN, Mme Elodie PITON, Mme Brenda SITCHARN.

Délégations (04) :

Mme Isabelle MANDRIN avait donné procuration à Mme Sheila REINE ép. RAMPATH,
M. Honoré FULRAD-PITTERE avait donné procuration à M. Blaise MORNAL,
Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS avait donné procuration à Mme Astride HAMLET,
Mme Anny-Claude BRAZIER avait donné procuration à M. Rony VERSIN.

Étaient absents excusés (02) : M. Mario ALLEAUME, Mme Axelle KAULANJAN,

Étaient absents (04) : Mme Rose-Lise MORDIER, M. José EUGENE, Mme Stella BOUDHOU, M. Stéphane SINNAN,

Secrétaire de séance : Mme Brenda SITCHARN

Quorum : réalisé

DELIBERATION BM/NA/2024/03-03-25
FESTIVAL « ERITAJ MEMOIRE VIVANTE AN NOU »

Monsieur Rony VERSIN indique que depuis 2014, la ville est baptisée « *Petit-Canal -Carrefour de l'histoire* » du fait de sa richesse, de son patrimoine culturel et de l'histoire de sa population.

Cette ambition politique est mise en exergue pendant tout le mois de Mai à travers le Grand festival Culturel Canalien qui connaît son apothéose avec le Festival « ERITAJ - Mémoires Vivantes An nou ».

Ce festival a pour objectif de valoriser notre histoire et plus largement le territoire du Nord-Grande Terre grâce aux animations proposées et au village commémoratif qui permet à plusieurs acteurs du territoire de promouvoir leurs activités artisanales.

Pour l'organisation de ce festival, la Commune a estimé le budget nécessaire à cent cinq mille euros (105 000 €), susceptible d'être financé comme suit :

- Conseil Régional (40 %) : 50 000 €
- Conseil Départemental (30 %) : 25 000 €
- CANGT (10%) : 10 000 €
- Commune (20 %) : 20 000€

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités,

Vu l'avis favorable de la commission culturelle,

Entendu l'exposé de Monsieur VERSIN,

Après en avoir délibéré, et après scrutin public,

A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1 : D'APPROUVER l'organisation du Festival « ERITAJ - MEMOIRE VIVANTE AN NOU ».

ARTICLE 2 : D'APPROUVER le plan de financement pour l'organisation de ce festival comme suit :

Conseil Régional	(40%)	50 000 €
Conseil Départemental	(30%)	25 000 €
CANGT	(10%)	10 000 €
Commune	(20%)	20 000 €
TOTAL		105 000 €

ARTICLE 3 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter les subventions nécessaires pour l'organisation de ce festival.

ARTICLE 4 : D'AUTORISER le Maire à prendre toutes les décisions nécessaires à la bonne réalisation de ce festival.

Fait et délibéré à Petit-Canal le 22 mars 2024
Ont signé au registre des délibérations

Les présents (19) : M. Blaise MORNAL, Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, M. Modvène MAGEN-TERRASSE, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. Laurent CHERALDINI, Mme Marielle PLUMASSEAU, M. Rénalt SIOUMANDAN, Mme Ornella KINDEUR, M. Moïse ATAM-KASSIGADOU, Mme Josette JERPAN, M. Didier MOUROUVIN, Mme Séverine NOYON ép. VALIER, M. Rony VERSIN, Mme Astrid HAMLET, M. Rémi SINGARIN-SOLE, M. Hubert HUTIN, M. Daniel JORDAN, Mme Elodie PITON, Mme Brenda SITCHARN.

Les représentés (04) : Mme Isabelle MANDRIN avait donné procuration à Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, M. Honoré FULRAD-PITTERE avait donné procuration à M. Blaise MORNAL, Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS avait donné procuration à Mme Astride HAMLET, Mme Anny-Claude BRAZIER avait donné procuration à M. Rony VERSIN.

Pour expédition conforme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711199-20240322-BMNA2024030325-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2024

Publication : 09/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Le Maire

Blaise MORNAL

La secrétaire de séance

Brenda SITCHARN

Certifié exécutoire par le maire

Compte tenu de la transmission en sous-préfecture et de la publication le :

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- 1- D'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre. Dans les conditions fixées par le code de justice administrative, le délai de recours contentieux outre mer peut être porté à trois mois.
- 2- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- 3- D'un recours gracieux auprès de la Commune de petit-Canal, étant précisé que cette dernière dispose d'un délai de deux mois pour répondre, son silence valant alors décision implicite de rejet